



# Réunion formations sanitaires et sociales Formation de niveau 3



# Dispositif gratuité des demandeurs d'emploi - Rentrée 2021

## Pour le public de niveau 3 en parcours complet et partiel :

- Etre inscrit dans un institut de formation paramédicale ou de travail social autorisé/agréé par la Région Bourgogne Franche-Comté
- Etre inscrit à Pôle emploi avant l'entrée en formation, toutes catégories confondues hors contrat d'avenir en cours ou être orienté par les services des Départements. Le stagiaire devra fournir une attestation d'inscription à Pôle emploi datant de moins de 2 mois.
- Ne pas avoir obtenu de qualification professionnelle dans les deux ans précédant l'entrée en formation sauf pour les titulaires d'un BAC PRO ASSP / SAPAT et du CAP Petite Enfance
- Ne pas être titulaire d'un diplôme paramédical (L.4383-3 du Code de la Santé) et/ou relevant du secteur social (L.451-1 du Code de l'action sociale et familiale (excepté assistant maternel))

- Les fonctionnaires stagiaires ou titulaires pris en charge par leur administration ou un fonds d'assurance formation, en activité, en disponibilité ou dans une autre position statutaire, en congés sans traitement, démissionnaires
- Les salariés avec ou sans traitement qui se trouvent en formation en cours d'emploi, et relevant du plan de formation de l'organisme employeur, en congé individuel de formation ou tout autre dispositif (promotion professionnelle)
- Les personnes percevant une allocation d'étude versée par un centre hospitalier ou un employeur
- Les démissionnaires d'un contrat à durée indéterminée à temps plein ou partiel dans les 4 mois antérieurs à leur entrée en formation
- Les personnes en congé parental
- Les cursus passerelles et cursus VAE

- Les instituts doivent transmettre la liste des candidats reçus, à la Région, le plus rapidement possible après la diffusion des résultats
- Les instituts transmettent le dossier de prise en charge aux candidats
- Instruction des dossiers par les services de la Région. Les candidats recevront une réponse individuelle par mail
- Les recours seront étudiés après l'instruction complète des dossiers de Bourgogne Franche-Comté

## CPF



Le **CPF** permet à toute personne, salariée ou demandeur d'emploi, de suivre, à son initiative, une action de formation. Il accompagne son titulaire dès l'entrée dans la vie professionnelle, tout au long de sa carrière jusqu'au départ en retraite.

Tout Demandeur d'emploi peut recourir à un financement directement depuis Mon compte formation

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

## CPF autonome

Prise en charge des coûts pédagogiques

- en totalité via les droits du compte MCF
- en partie via les droits du compte et paiement du complément avec la Carte bleue du titulaire du compte

Rémunération possible :

- dans la limite des droits PE acquis
- ou dans le cadre d'une expérimentation en *cours jusqu'au 31 décembre 2022*

Depuis le 10 juin ; délai incompressible de 11 jours ouvrés entre la date de validation de l'inscription sur MCF et la date de démarrage de la formation

## CPF abondé PE

Mobilisation du CPF du DE et prise en charge du reste à charge par PE sous réserve de validation PE

Délai incompressible de 21 jours ouvrés avant le démarrage pour pouvoir faire la demande d'abondement à PE

OF a 2 jours ou 30 jours pour répondre selon les pré-requis nécessaires pour entrer en formation

Validation de Pôle Emploi sous 10 jours

Rémunération AREF-RFF le cas échéant ou RFPE

## Rappel : les évolutions de Mon Compte Formation



21 NOVEMBRE 2019

Ouverture de l'application et du site Mon compte formation (MCF) pour les achats de formation avec CPF et CB éventuelle, **pour les actifs avec des droits CPF (1€ min).**



8 JUILLET 2020

Ouverture des **abondements Pôle emploi** depuis Mon Compte Formation



SEPTEMBRE/OCTOBRE  
2020

Ouverture des abondements entreprises pour les salariés.



17 DÉCEMBRE 2020

Achat de formation direct ou avec abondement PE ouvert aux actifs **SANS droits CPF (CPF à 0€)** (dès 16 ans)



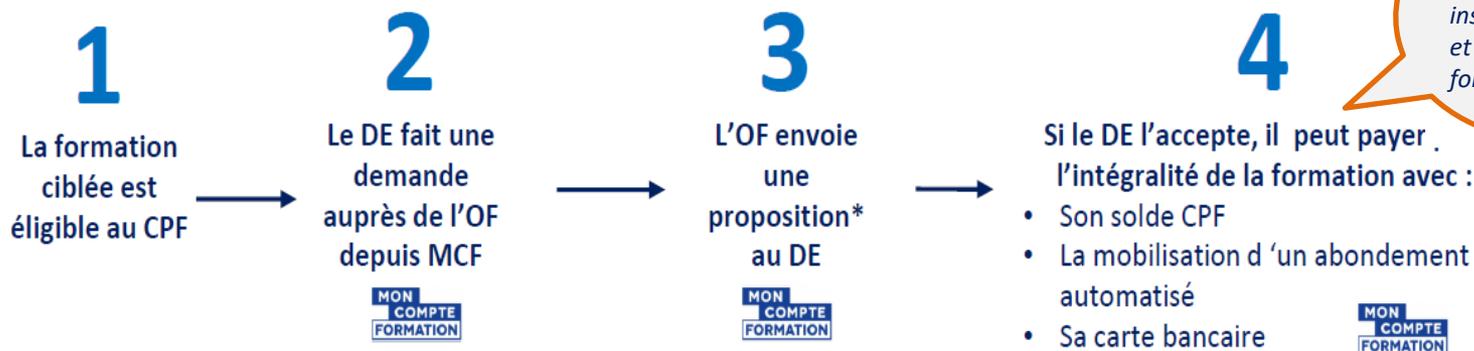
04 JANVIER 2021

Ouverture des **abondements automatisés (AA)** Conseil régional pour DE avec ou sans CPF.

# CPF : Zoom sur le CPF autonome



En amont la formation doit être déclarée sur le portail EDOF



Depuis le 10 juin :  
11 jours entre inscription effective et démarrage de la formation

## Le circuit SI associé

Une fois l'inscription validée par le titulaire



Pour envoyer une proposition, l'OF dispose d'un délai de :

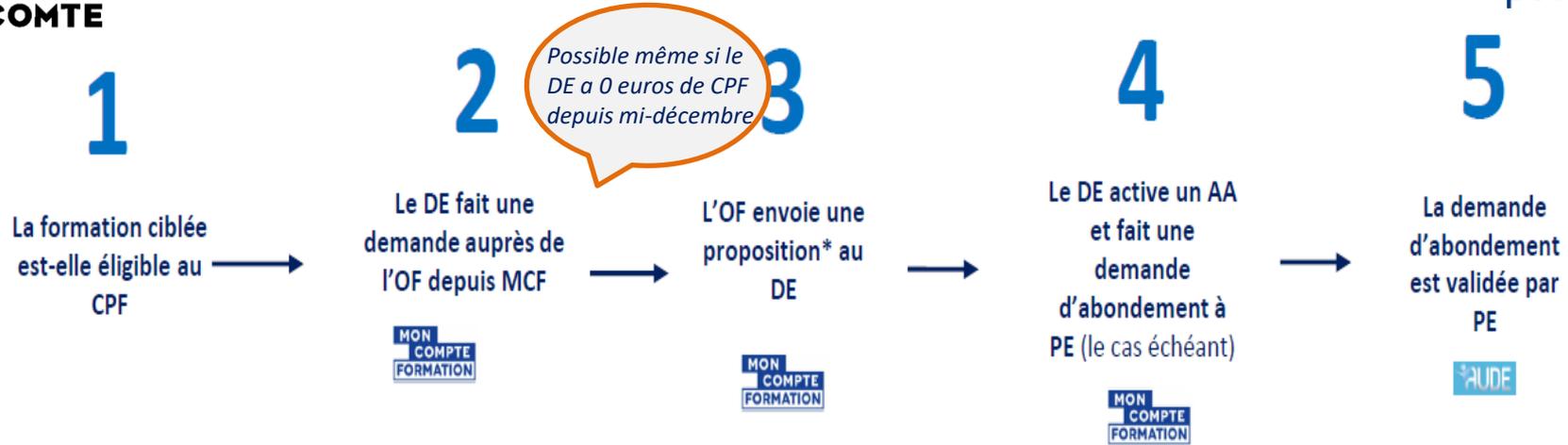
- 2j pour une formation sans prérequis
- 30j pour une formation avec des prérequis

# CPF : Zoom sur l'abondement de Pôle Emploi

En amont la formation doit être déclarée sur le portail EDof  
[guide Edof CPF avec abondement PE](#)



REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



Possible même si le DE a 0 euros de CPF depuis mi-décembre

## Circuit « ABONDEMENT POLE EMPLOI »

Une fois la demande validée par Pôle emploi



L'information est visible dans l'écran de conventionnement

Attention le conseiller a 10 jours pour valider la demande d'abondement, sinon cette dernière sera validée en automatique.

Si le DE est éligible la RFPE et RFF seront installées en automatique

Pour envoyer une proposition, l'OF dispose d'un délai de :

- 2j pour une formation sans prérequis
- 30j pour une formation avec des prérequis

## AIF

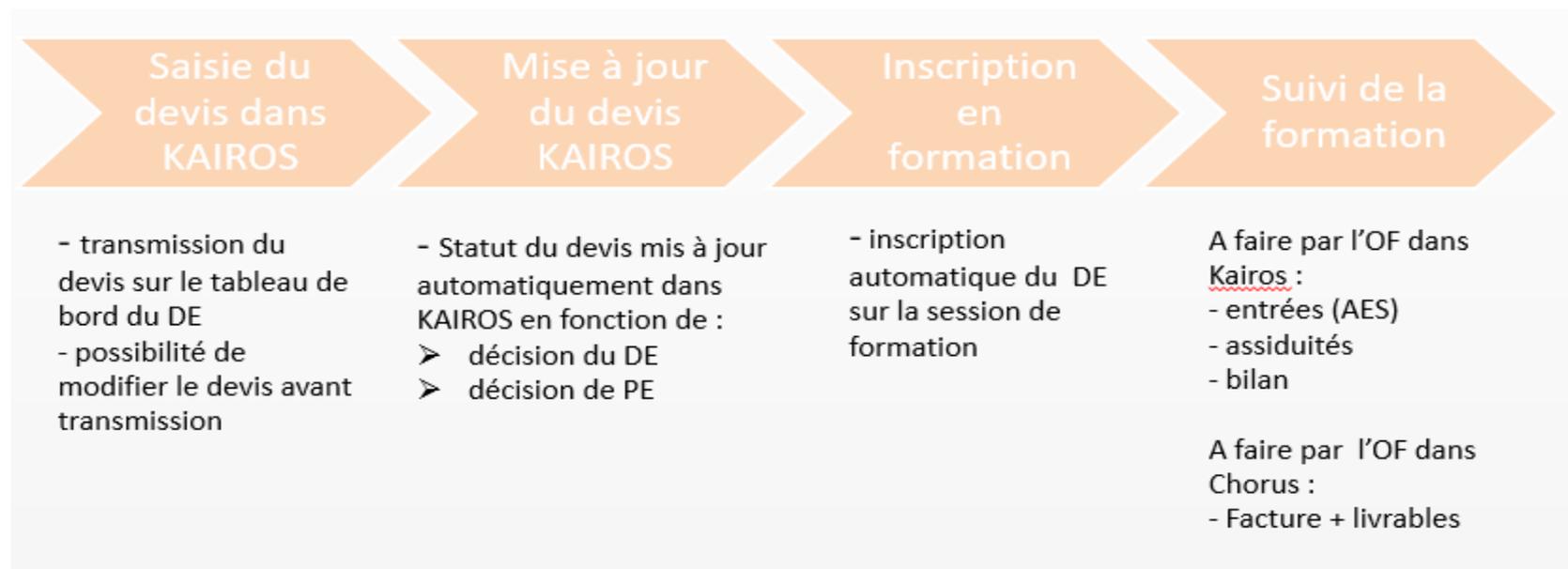
Dispositif individuel d'accompagnement des projets de formation des demandeurs d'emploi  
sous réserve de validation par Pôle Emploi

Il s'inscrit en complémentarité des dispositifs existants et est mobilisable en dernier recours

Prise en charge totale du coût pédagogique par Pôle Emploi

Rémunération des stagiaires assurée (droits ouverts-RFF le cas échéant -RFPE)

## Schéma de mobilisation de l'AIF dématérialisée via Kairos



1. CPF autonome

Validation 11 jours avant  
minimum

2. CPF  
abondé PE

Possible jusqu'à 21 jours  
avant le démarrage

3. AIF

Avant le démarrage

EDOOF pour le CPF



KAIROS



ATHENA

S.I.F.P

# Les outils pour les instituts

EDOF pour le CPF

KAIROS



Base de données Caisse des dépôts et consignations CDC à ne pas confondre avec Emfor

Sert à l'OF à déclarer l'offre de formation éligible au CPF

Permet aux personnes de mobiliser les fonds CPF

Permet la gestion des dossiers de formation en lien avec le CPF

Contact OF : 02.41.19.22.22

Base de données Pôle Emploi

Permet le suivi des stagiaires demandeurs d'emploi :

- inscription,
- entrée,
- présence, absence
- bilan

Permet de créer un devis AIF

Assistance Kairos BFC:  
[assistancekairos.21069@pole-emploi.fr](mailto:assistancekairos.21069@pole-emploi.fr)

## ATHENA

### ➤ Aide complémentaire :

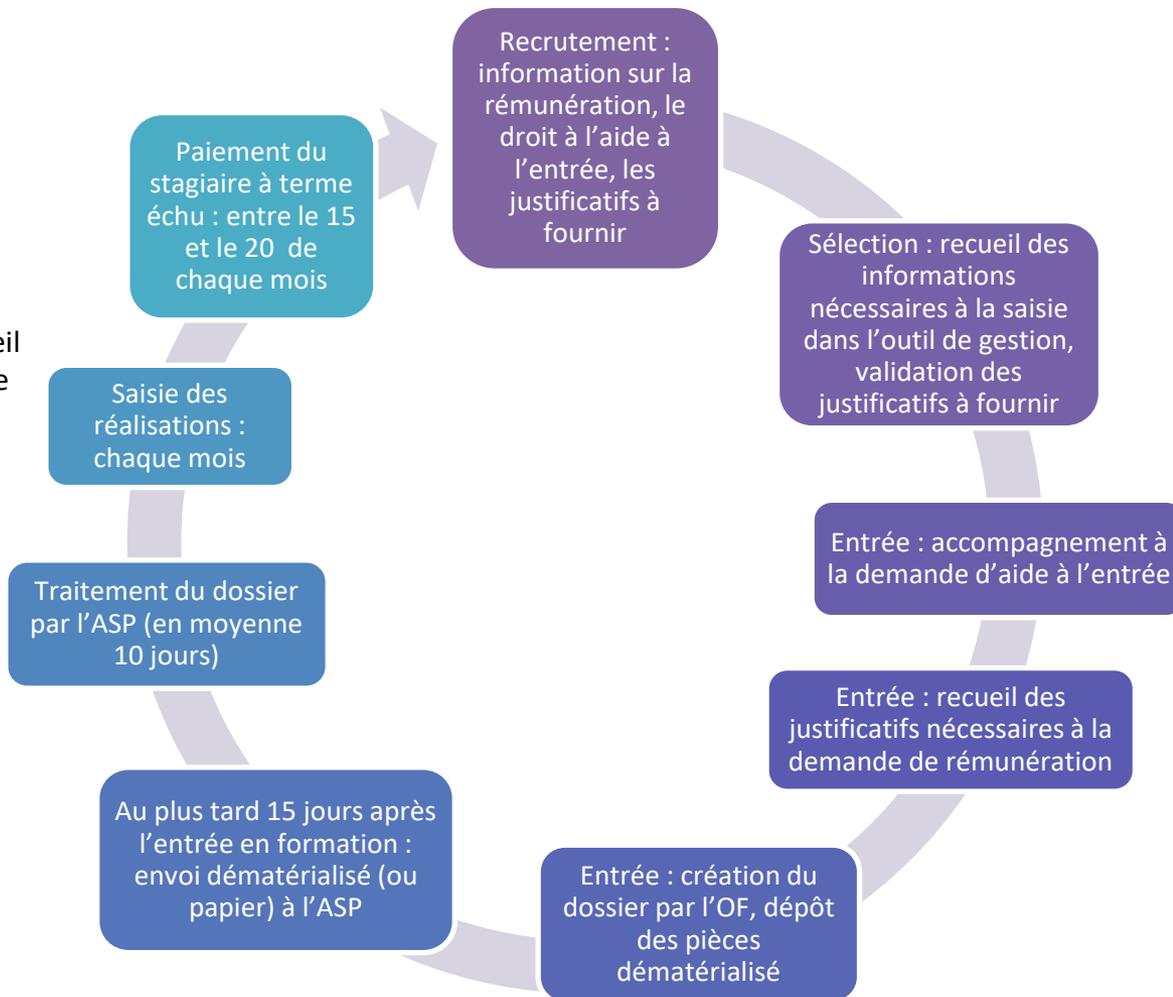
- Montant : 200€ versé à l'entrée en formation
- Public éligible : tous les demandeurs d'emploi pris en charge par la Région BFC quel que soit leur parcours

### ➤ Rémunération :

- Public éligible : demandeurs d'emploi pris en charge par la Région BFC
- Les dossiers peuvent être dématérialisés
- Simulateur de rémunération disponible prochainement

**Important :**

Consulter via la page d'accueil  
Athéna les dates de séries de  
paiement



Dispositif	Rémunération droit commun (hors droit d'option TH)	Saisies en amont de l'entrée en formation	Saisie entrée	Saisie Absence abandon	Saisie assiduité	Saisie Fin de formation
Région BFC	AREF - Rému Région-RFF le cas échéant + aide forfaitaire 200€	OF : Athena DE : inscription auprès de l'OF	KAIROS	KAIROS ATHENA	KAIROS ATHENA	KAIROS
CPF autonome (financement CDC et/ou CB du DE)	AREF ou rému expé 31/12/22 sous validation PE	OF : EDOF DE : MCF	EDOF	EDOF	EDOF	EDOF
CPF Abondé Pôle Emploi (financement CDC+PE)	AREF-RFF le cas échéant ou RFPE	OF : EDOF DE : MCF	EDOF	EDOF	KAIROS	EDOF
AIF (financement PE)	AREF-RFF le cas échéant ou RFPE	OF : EMFOR*+ KAIROS (devis) DE : espace personnel	KAIROS	KAIROS	KAIROS	KAIROS CHORUS

\* Adapter les dates à chaque situation individuelle de DE sur le devis